



DOUANES

Union Nationale des Syndicats Autonomes

GAMELLES ET BIDONS

INTERREGION
du Sud-Ouest
24 août 2015



**Un départ sans
adieu, comme
c'est triste !**

Changement de Directeur régional à Bordeaux, où Monsieur Laurent VENOT, en provenance de l'école de Tourcoing, vient de poser ses valises alors que son prédécesseur, Monsieur CARIOU, les avait faites, lui, en début d'été, en direction de Poitiers.

Nous ne pouvons que nous faire le relais des nombreux agents de la Direction qui ont été surpris et blessés dans leur for intérieur de ne pas avoir été associé, par une invitation ou plus simplement un petit mot au départ de leur Directeur, Monsieur CARIOU, qui a semble-t-il choisi le mode incognito.

Rendez-vous compte, ce que cela aurait pu donner (H. Aufray – Adieu monsieur le professeur) :



Les douaniers font une déclaration
Et le vieux Directeur est tout ému
Demain il va quitter sa chère direction
Sur cette penthière il ne dirigera plus.
Adieu monsieur le Directeur
On ne vous oubliera jamais
Et tout au fond de notre cœur

Ces mots sont écrits au PV
Nous vous offrons ces quelques fleurs
Pour dire combien on vous aimait
Une larme est tombée sur sa joue
Seul dans son bureau il s'est assis
Il en a vu défiler des gabelous
Qu'il a aimés tout au long de sa vie . . .



**Manifestement cette chanson n'était pas pour le Directeur partant,
mais elle est au frais pour qui saura la mériter !**

LES DOUANIERS VONT PASSER A L'ACTION



Les membres de l'intersyndicale, réunis à Agen le 7 juillet (ci-contre, notre collègue Unsa J.J. Cazeneuve)

Les représentants des syndicats de la douane interrégionale (Midi-Pyrénées et Aquitaine) se sont retrouvés à Agen début juillet pour étudier les projets de restructuration envisagés par le ministère du Budget, et réfléchir à une riposte pour la rentrée prochaine. Cette demi-douzaine de fonctionnaires s'est regroupée en une

intersyndicale Unsa/Solidaires/USD-FO/CFDT/CGT.

Le sentiment prévalant au sein des représentants syndicaux est la révolte et l'incompréhension. En substance: pourquoi vouloir supprimer des brigades locales de douane (dont Agen) alors que leurs résultats sont excellents ? Pourquoi fermer des unités de proximité alors que le gouvernement se dit le défenseur des services publics de proximité ? Comment soutenir que l'administration sera plus efficace avec moins de personnels ?
Article Sud-Ouest

L'UNSA appelle les agents de l'interrégion à se mobiliser dans la période à venir. La situation critique que nous traversons depuis 2007 quant aux diminutions successives du nombre de douaniers n'est plus tenable. L'essence même de la douane, diligenter des contrôles afin de faire respecter les différentes réglementations, ne pourra plus à très court terme être préservée : en effet, les directeurs n'auront bientôt plus d'autres choix, que de demander à leurs agents d'effectuer prioritairement et uniquement les tâches de gestion.

Certes, la gestion est indispensable, mais le pendant « contrôles » ne l'est pas moins.

L'UNSA fustigeant les nouvelles suppressions d'emplois décidées au niveau ministériel, et conformément aux positions prises en Assemblée générale, ne participera pas aux groupes de travail locaux qui ne font que mettre en musique ces diminutions d'effectif.

Des formateurs sécurité au tapis

La DG souhaite valoriser la formation à la sécurité dans les missions douanières de la surveillance en créant une fonction spécifique de moniteur sécurité. De fait, les moniteurs ne relèveront plus de la formation occasionnelle mais bénéficieront d'un statut et d'une NBI y afférente.

Mais le faible niveau de NBI proposée et permettront pas de compenser, dans certains cas, le niveau financier obtenu par les rémunérations au titre des formations occasionnelles.



Kafka aurait-il fait mieux ? « Nous revalorisons votre fonction, mais vous gagnerez moins ! »

La réaction n'a pas tardé ; de nombreux moniteurs TPCI suspendent leur activité de formateur à partir du 1er septembre 2015.

L'UNSA demande une réévaluation de la NBI accordée aux moniteurs TPCI afin que certains collègues ne soient laissés pour compte.

CSRH : un GT le 8 décembre à la DG

Le calendrier du dialogue social national est paru ; nous notons la tenue d'un groupe de travail dédié au CSRH programmé pour le 8 décembre. Espérons qu'à cette date le CSRH aura été en mesure d'assurer le calcul de la paye des agents. L'UNSA s'était faite le relais des agents du CSRH en demandant auprès de la DG l'organisation de ce GT (*lire G&B de novembre 2014*).

Arithmétique quand tu nous tiens !

L'été est la saison des mutations où les agents bougent, effectuant parfois de longues distances pour rejoindre leur nouveau poste. C'est alors qu'entre généralement en compte l'article 26 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 relatif aux frais occasionnés par les changements de résidence des personnels de l'État. Le dernier texte en vigueur concernant les taux de remboursement est l'arrêté du 26 novembre 2001 qui stipule que le montant de l'indemnité de changement de résidence est en partie proportionnelle au volume de mobilier transporté fixé forfaitairement ainsi qu'il suit :

- pour l'agent = 14 m³
- pour le conjoint = 22 m³
- par enfant = 3,5 m³

Question : de quelle logique ressort-il que le volume de mobilier d'un agent vivant en couple est inférieur à celui de son conjoint ?

A vrai dire, la réponse nous échappe !



La section interrégionale UNSA du sud-ouest a alerté sa fédération Finances pour que l'UNSA saisisse le niveau Fonction publique afin d'aboutir à une meilleure équité.

Selon nous, de nouveaux paramètres de volume de mobilier devraient être définis ainsi :



- pour l'agent = 22 m³
- pour le conjoint = 14 m³
- par enfant 3,5 m³

De cette manière un couple bénéficierait toujours d'un volume total de 36 m³ auquel s'ajoutent les volumes « enfant » mais un célibataire bénéficierait d'un volume de 22 m³ au lieu de seulement 14 m³ actuellement.

Cette configuration nous semble bien mieux refléter la réalité et la sociologie de la société actuelle. Par exemple les foyers composés d'une seule personne possèdent de nos jours tous les éléments de confort tel que salon, frigo, TV, etc.

Il y a donc une logique à inverser les volumes de mobilier agent/conjoint de l'arrêté du 26 novembre 2001 tel que nous le proposons.



Plus de clarté dans les CAP Locales



Les élus de l'Unsa en CAP locales demanderont au Directeur interrégional lors de la tenue des prochaines CAPL, qu'une meilleure information des agents proposés à un Tableau d'Avancement ou une Liste d'Aptitude soit assurée par ses services. En effet dans d'autres DI, les agents en lice pour les TA et LA ont communication de leur positionnement sur la liste SIGRID, ce qui jusqu'à présent ne se fait pas chez nous.

Les prochaines CAPL auront lieu aux dates suivantes (sous réserve de modifications) :

recours en notation :

- le 8 septembre pour les contrôleurs.
- le 11 septembre pour les inspecteurs et agents de constatation

TA complémentaire pour IR3 : - le 5 novembre

Formation du tableau annuel des mutations : - le 17 décembre

Qu'est-ce que le protocole d'accord sur l'avenir de la Fonction Publique ?

Marylise Lebranchu a envoyé aux syndicats, la version définitive du protocole d'accord suite aux négociations sur l'avenir de la Fonction publique.

Il est soumis à signature jusqu'au 30 septembre. L'UNSA-FP prendra sa décision lors du congrès du 22 septembre 2015.

Comme dans toute négociation, il est le fruit de compromis multiples.

Son contenu porte sur :

- La réaffirmation de l'importance de la fonction publique, de son unité dans le respect des spécificités des 3 versants.
- Une meilleure rémunération indiciaire de tous les agents des catégories C, B et A qui seront tous concernés
- Un transfert « prime / point » permettant un meilleur calcul de pension lors du départ en retraite, transfert qui tiendra compte des différentes cotisations.
- Une refonte des grilles avec des revalorisations indiciaires étalées entre 2016 et 2020.
- L'affirmation du principe qu'un fonctionnaire doit pouvoir dérouler sa carrière sur deux grades
- Des négociations salariales à partir de février 2016

L'article sur le site de l'UNSA-FP relaye ces éléments :

<http://www.unsa-fp.org/?Negociations-Fonction-publique-les-dernieres-propositions-sont-sur-la-table>

Pour qu'il puisse s'appliquer, il faudra que ce projet d'accord recueille l'assentiment de fédérations syndicales représentant 50% des agents.

C'est lors du congrès du 22 septembre que nous déciderons

ADHEREZ A L'UNSA ADHEREZ A L'UNSA ADHETEZ A L'UNSA ADHEREZ A